

## DELIBERATION du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

## Séance du 10 septembre 2019

# Délibération n°42 - 2019 relative à l'attribution de logements concédés par convention d'occupation précaire avec astreinte.

Vu l'article R. 2124-76 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution des logements concédés par convention d'occupation précaire avec astreinte.

### Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19	
Majorité absolue	19	Membres représentés	8	
Nombre de pouvoirs	8			

## Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

#### Délibération adoptée

Guillaime GLLLE

Document en annexe au présent extrait : Tableau des concessions de logement concédés par convention d'occupation précaire avec astreinte

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : | 1 8 SEP. 2019

Document mis en ligne le : 18 SEP. 2019